

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

---

**DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 121

présenté par

M. Breton, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Dalloz, M. Therry, Mme Le Grip et  
M. de la Verpillière

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'un an »

les mots :

« de dix-huit mois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Puisqu'une expérimentation de trois ans est en cours pour permettre aux sages-femmes de réaliser des IVG instrumentales au sein des établissements de santé, il semble préférable que le rapport soit remis à mi-parcours de cette expérimentation.